

Abo'ASOV

CONDITIONS D'UTILISATION DE L'ABO'ASOV

1. Objet

Le présent règlement définit les conditions d'accès et d'utilisation de l'abonnement annuel destiné aux activités de l'ASOV.

Cet abonnement, intitulé « Abo'ASOV », vise à encourager la participation des enfants et des jeunes aux loisirs locaux grâce à une tarification forfaitaire unique et simplifiée.

2. Conditions d'obtention

L'Abo'ASOV est strictement nominatif et personnel.

Il est réservé aux enfants et aux jeunes de la 3H à la 11CO résidant sur la commune, sauf cas particuliers.

3. Tarif et validité

Le montant de l'abonnement est fixé à 25CHF par année scolaire.

Ce montant est dû intégralement lors de la souscription et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement, même en cas d'utilisation partielle ou de départ de la commune en cours d'année. L'abonnement est valable du 1er septembre au 31 août.

Un mois avant l'échéance de l'abonnement, un courriel est envoyé au représentant légal contenant un formulaire

en ligne permettant son renouvellement.

4. Catégories d'activités et quotas

L'accès aux activités est régi par un système de catégories identifié par un code couleur déterminant la fréquence de participation autorisée :

- **Activités vertes** : accès illimité. L'enfant ou le jeune peut participer à ces activités autant de fois qu'il le souhaite.
- **Activités orange** : accès limité à deux activités par année scolaire.
- **Activités rouges** : accès limité à une activité par année scolaire.

L'Espace Enfants du samedi est considéré comme une activité verte et est inclus dans l'Abo'ASOV.

Si des places restent disponibles après la clôture des inscriptions, l'ASOV se réserve le droit d'ouvrir certaines activités orange ou rouge à des enfants/jeunes ayant déjà atteint leur quota annuel. Les modalités de participation seront définies au cas par cas et communiquées lors de l'inscription.

5. Activités hors Abo'ASOV

Certaines activités spécifiques, listées ci-dessous, ne sont pas comprises dans l'Abo'ASOV. Elles restent ouvertes à tous les enfants et jeunes, détenteurs ou non de l'abonnement, et font l'objet d'une



VERT
ILLIMITÉ



ORANGE
2 ACTIVITÉS



ROUGE
1 ACTIVITÉ



HORS
ABONNEMENT

participation financière spécifique :

- FUN&SMILE ;
- SportKids;
- Projets jeunes spécifiques (sorties, soirées, événements particuliers, etc.).

Les détenteurs de l'Abo ASOV peuvent bénéficier d'un rabais de 20 % sur certaines activités.

6. Inscriptions aux activités

La possession de l'Abo'ASOV ne garantit pas automatiquement une place à une activité.

Les inscriptions restent obligatoires pour chaque activité, selon les modalités transmises par l'ASOV (délais d'inscription, formulaires en ligne, informations pratiques, etc.).

Lorsque le nombre d'inscriptions dépasse le nombre de places disponibles, les participants sont désignés par tirage au sort afin de garantir l'égalité des chances.

7. Engagements du participant

L'enfant / le jeune s'engage à respecter :

- Les horaires ;
- Les encadrants ;
- Le matériel mis à disposition ;
- Les règles de fonctionnement des activités.

En cas d'absence injustifiée à une activité réservée, l'ASOV se réserve le droit :

- De comptabiliser l'activité dans le quota annuel ;
- De donner un avertissement
- En cas de récidive, de suspendre l'abonnement.

8. Responsabilités et assurances

En validant l'inscription à l'Abo'ASOV, le représentant légal confirme que l'enfant ou le jeune bénéficie :

- D'une assurance accident ;
- D'une assurance responsabilité civile.

L'ASOV assure l'encadrement des activités proposées.

Le représentant légal demeure responsable des dommages causés par son enfant à des tiers ou au matériel.

L'ASOV décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration d'effets personnels.

En souscrivant à l'Abo'ASOV, le représentant légal reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à le respecter.

**INSCRIPTION
EN LIGNE**



Scanne-moi !



POUR PLUS D'INFORMATIONS :
asov@vetroz.ch

